

RÉVISION STATUTAIRE DE L'INDICE QUÉBEC FAIBLE VOLATILITÉ

19 avril 2024

Conformément à la politique de suivi et de maintien de l'indice, nous avons procédé le 19 avril 2024 à la révision des pondérations des titres admissibles à l'inclusion dans l'Indice - Québec Faible Volatilité 15. À cette occasion, les volatilités réalisées au cours des 252 derniers jours pour l'ensemble des titres composant le nouveau portefeuille de l'Indice Québec IQ-30 ont été révisées.

Dans le tableau qui suit, vous trouverez la liste des sociétés qui font leur entrée et celles qui sortent de cet indice. Les changements apportés aux pondérations s'appliqueront à partir du lundi 13 mai 2024.

INDICE – QUÉBEC FAIBLE VOLATILITÉ 15

Sociétés qui font leur entrée	Sociétés qui sortent
Quincaillerie Richelieu Ltée	Quebecor Inc.

N.B. : Vous pouvez télécharger à partir du site du CASIQ deux fichiers en format PDF dans lesquels vous aurez les nouvelles pondérations qui seront appliquées à compter du 13 mai 2024.